

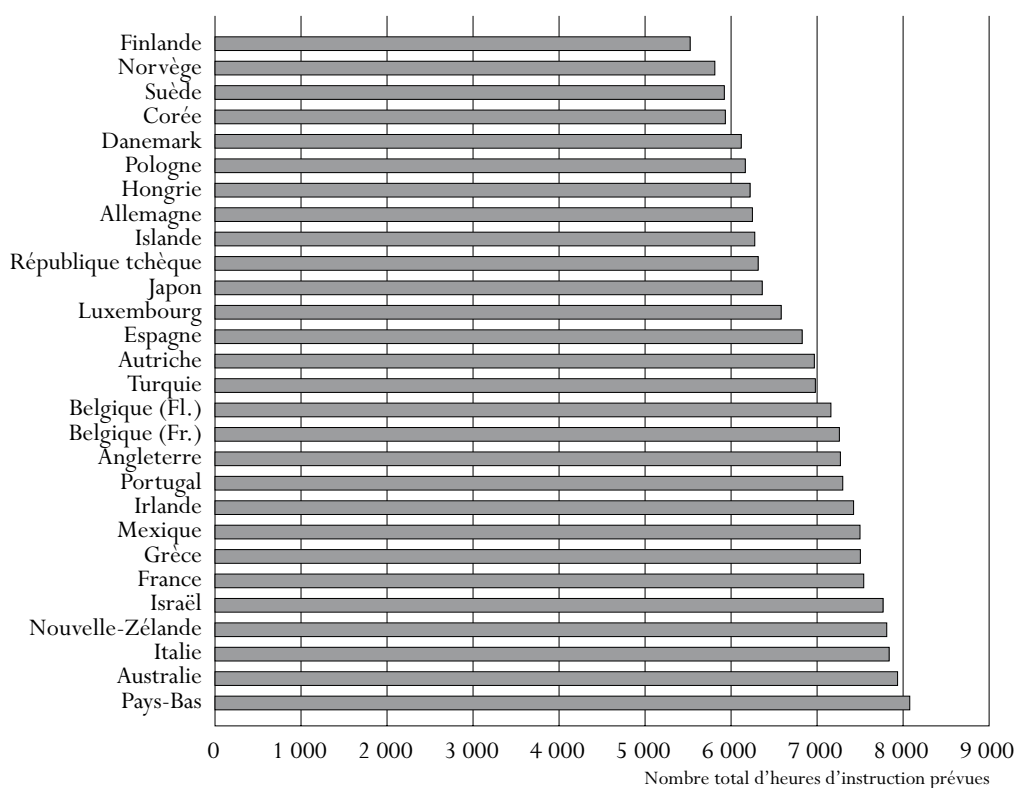
TEMPS TOTAL D'INSTRUCTION PRÉVU DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Cet indicateur évalue le temps d'instruction prévu pour les élèves âgés de 7 à 15 ans et étudie la relation entre le temps d'instruction et les résultats de l'apprentissage.

Points clés

Graphique D1.1. Nombre cumulé d'heures d'instruction prévues pour les élèves de 7 à 14 ans dans les établissements publics (2004)

En moyenne, il est prévu que les élèves des pays de l'OCDE suivent 6 848 heures de cours entre 7 et 14 ans, dont 1 570 heures entre 7 et 8 ans, 2 494 heures entre 9 et 11 ans et 2 785 heures entre 12 et 14 ans. Ce temps d'instruction prévu est en grande partie obligatoire.



Les pays sont classés par ordre croissant du nombre total d'heures d'instruction prévues.

Source : OCDE, Tableau D1.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

StatLink: <http://dx.doi.org/10.1787/652315847622>

Autres faits marquants

- Dans les pays de l'OCDE, les élèves âgés de 7 à 8 ans suivent en moyenne 758 heures de cours obligatoires par an et doivent théoriquement passer 785 heures en salle de classe. Les élèves âgés de 9 à 11 ans passent en classe près de 50 heures de plus par an. Quant à ceux âgés de 12 à 14 ans, ils passent près de 100 heures de plus en classe que les 9-11 ans.
- Selon la moyenne établie sur la base des pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite, de mathématiques et de sciences absorbent près de 50 % du temps d'instruction obligatoire chez les élèves âgés de 9 à 11 ans, contre 41 % chez les élèves âgés de 12 à 14 ans. La part du programme de cours obligatoire qui est consacrée à la lecture et à l'expression écrite chez les élèves de 9 à 11 ans varie énormément selon les pays : elle ne représente pas plus de 13 % en Australie et, dans les pays partenaires, au Chili et en Israël, mais dépasse 30 % en France, au Mexique et au Portugal.

Contexte

La quantité et la qualité du temps que les individus consacrent à l'apprentissage, de leur plus jeune âge jusqu'à leur entrée dans le monde du travail, façonnent leur vie sociale et économique. Les pays se distinguent les uns des autres par leurs choix en matière d'enseignement, notamment par le temps total d'instruction prévu ou par le choix des matières obligatoires du programme. Ces choix reflètent les priorités et les préférences des pays concernant l'instruction des élèves en fonction de leur âge et traduisent l'importance générale accordée aux diverses matières.

D1

Le temps d'instruction dans le cadre scolaire institutionnel représente une grande partie de l'investissement public consacré à l'apprentissage des élèves. Adapter les ressources aux besoins des élèves et optimiser l'utilisation du temps pour améliorer non seulement l'apprentissage, mais aussi la rentabilité de l'investissement public, est un défi majeur pour la politique de l'éducation. Les salaires des enseignants, les frais d'entretien des infrastructures scolaires et les coûts d'autres ressources éducatives sont les principaux postes de dépenses de l'éducation. Le temps pendant lequel ces ressources sont mises à la disposition des élèves (objet de cet indicateur) est donc un facteur important dans la répartition du budget

Observations et explications

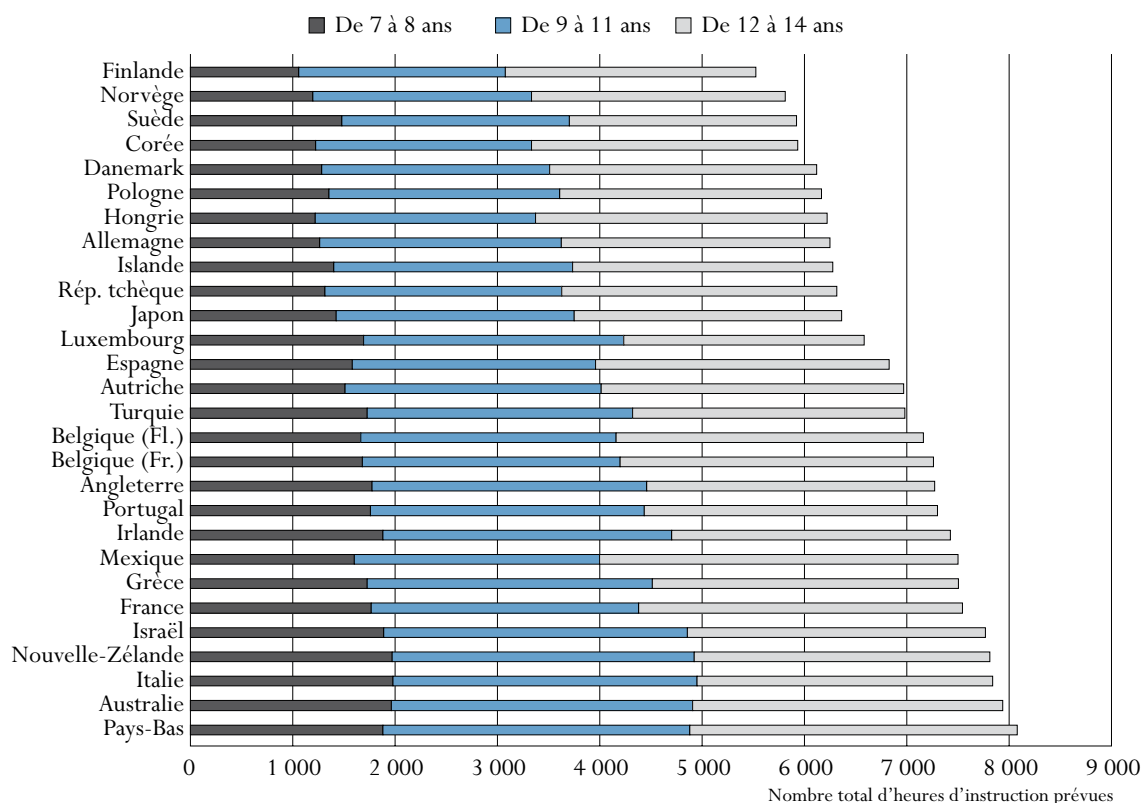
Ce que montre cet indicateur

Le temps d'instruction prévu (le nombre d'heures de cours obligatoires et non obligatoires que les établissements sont tenus de proposer à leurs élèves dans le cadre scolaire institutionnel) est représentatif des ressources publiques investies dans l'éducation. Cet indicateur évalue le temps d'instruction prévu, c'est-à-dire l'exposition des élèves à l'instruction dans le cadre scolaire institutionnel telle qu'elle est fixée par la réglementation. Il présente la répartition de ce temps d'instruction entre les diverses matières du programme de cours. Toutefois, le temps passé en salle de classe ne représente qu'une partie du temps que les élèves consacrent à l'apprentissage. Cet indicateur ne tient pas compte des activités d'apprentissage en dehors du cadre scolaire. Il estime le nombre net d'heures de cours prévues dans les années d'études fréquentées en majorité par des élèves âgés de 7 à 15 ans. À cet égard, les comparaisons internationales sont délicates, étant donné les politiques différenciées en matière de programmes de cours ; ces chiffres donnent néanmoins un aperçu du temps d'instruction prévu dans le cadre institutionnel que les différents pays jugent nécessaire pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs éducatifs qui leur sont fixés.

Temps d'instruction prévu : 6 848 heures en moyenne entre 7 et 14 ans

Le temps total d'instruction prévu pour les élèves est une estimation du nombre d'heures de cours correspondant aux parties obligatoire et non obligatoire du programme de cours.

Entre 7 et 14 ans, le temps total d'instruction prévu représente 6 848 heures en moyenne dans les pays de l'OCDE. Toutefois, il varie selon la réglementation officielle : de 5 523 heures en Finlande à plus de 8 000 heures aux Pays-Bas. Dans cette tranche d'âge, le temps d'instruction prévu est un indicateur probant de la charge de travail théorique des élèves, mais il ne peut être considéré comme le reflet exact du volume d'enseignement qui leur est effectivement dispensé pendant leur formation initiale. Dans certains pays où la charge de travail des élèves est plus importante, la scolarité obligatoire est moins longue et les jeunes arrêtent leurs études plus tôt. En revanche, dans les pays où l'apprentissage est réparti de manière plus uniforme et s'étale sur une période plus longue, le nombre total d'heures d'instruction tend à être plus élevé pour

Graphique D1.2. Nombre total d'heures d'instruction prévues pour les élèves de 7 à 14 ans dans les établissements publics (2004)

Les pays sont classés par ordre croissant du nombre total d'heures d'instruction prévues.

Source : OCDE, Tableau D1.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2006).

StatLink: <http://dx.doi.org/10.1787/652315847622>

tous. Le tableau D1.1 montre la tranche d'âge pendant laquelle plus de 90 % de la population est scolarisée et le graphique D1.2 indique le temps total d'instruction prévu pour les élèves âgés de 7 à 14 ans.

Parfois, dans un même pays, le temps d'instruction prévu varie beaucoup entre les régions ou entre les différents types d'établissement. Dans de nombreux pays, les établissements ou les autorités locales chargées de l'éducation sont libres de décider du nombre d'heures de cours et de leur répartition entre les diverses matières. Des heures supplémentaires sont souvent prévues dans les plannings pour organiser des cours particuliers de soutien scolaire ou étoffer le programme de cours. Par ailleurs, des heures peuvent être perdues en raison d'une pénurie d'enseignants qualifiés pour remplacer les titulaires absents ou de l'absentéisme des élèves eux-mêmes.

Le temps consacré chaque année à l'instruction doit également être examiné en fonction de la durée de la scolarité obligatoire, période pendant laquelle les jeunes bénéficient d'un soutien public total en matière d'éducation et pendant laquelle plus de 90 % de la population est scolarisée (voir l'indicateur C1). Par ailleurs, le temps d'instruction prévu ne permet pas de juger de la qualité de l'offre d'enseignement, ni de la quantité ou de la qualité des moyens matériels et humains mis en œuvre (pour des précisions sur les ressources humaines, consulter l'indicateur D2 qui évalue le nombre d'élèves par enseignant).

Temps d'instruction obligatoire : 6 624 heures en moyenne entre 7 et 14 ans

Le temps total d'instruction obligatoire est une estimation du nombre d'heures de cours imposés aux élèves correspondant à la partie obligatoire du programme de base et aux matières à option obligatoires.

Dans la plupart des pays, le temps d'instruction prévu est égal au temps d'instruction obligatoire pour les élèves âgés de 7 à 8 ans et de 9 à 11 ans, mais c'est moins souvent le cas chez les élèves plus âgés. Le temps d'instruction prévu correspond au temps d'instruction obligatoire à tous les âges de 7 à 14 ans en Allemagne, en Corée, au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Islande, au Japon, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suède. Il en va de même pour les élèves de 15 ans dans ces pays, sauf en Grèce, au Japon et au Mexique.

Dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction obligatoire en salle de classe est en moyenne de 758 heures par an pour les élèves de 7 à 8 ans, de 808 heures pour ceux de 9 à 11 ans et de 894 heures pour ceux de 12 à 14 ans. Pour les élèves de 15 ans, il représente en moyenne 910 heures par an dans le programme de cours typique que suivent la plupart des élèves de cet âge (voir le tableau D1.1).

Cours de lecture et d'expression écrite, de mathématiques et de sciences : en moyenne, au moins 41 % du temps d'instruction obligatoire

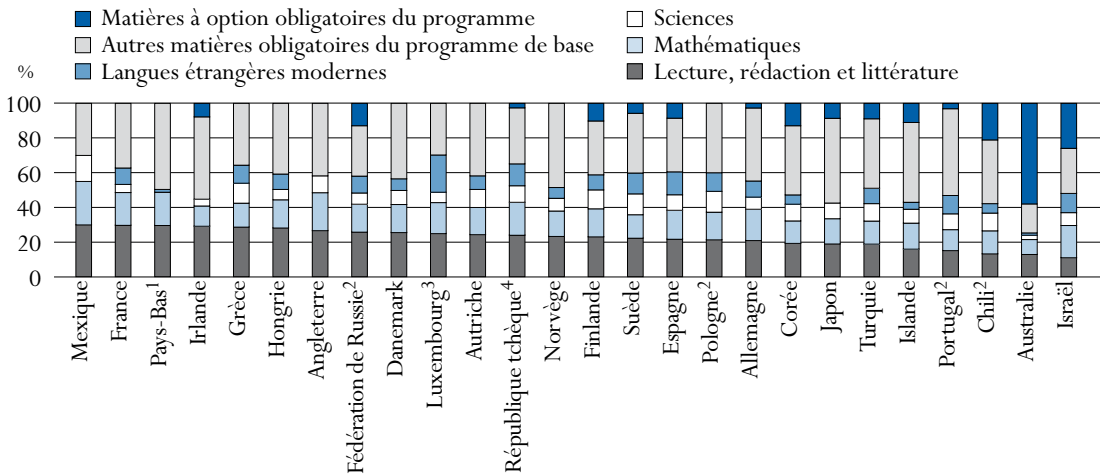
En moyenne, dans les pays de l'OCDE, près de 50 % du programme obligatoire des élèves âgés de 9 à 11 ans est consacré à trois matières fondamentales, à savoir la lecture et l'expression écrite (24 %), les mathématiques (16 %) et les sciences (9 %). Les langues étrangères modernes représentent en moyenne 8 % du programme obligatoire. Ces matières constituent avec les études sociales, les disciplines artistiques et l'éducation physique les sept domaines d'études inscrits dans les programmes de cours dispensés aux élèves de cette tranche d'âge dans tous les pays de l'OCDE. À ce niveau d'enseignement, les cours ne sont pas nécessairement organisés séparément dans chaque matière (voir le tableau D1.2a et le graphique D1.3a).

En moyenne, la lecture et l'expression écrite représentent la plus grande partie du programme des élèves de 9 à 11 ans. En comparaison avec les autres matières, c'est la part consacrée à ces matières qui varie le plus selon les pays. La lecture et l'expression écrite ne représentent pas plus de 13 % du temps d'instruction en Australie et, dans les pays partenaires, au Chili et en Israël, contre 30 % en France, au Mexique et aux Pays-Bas. La part du temps d'instruction obligatoire consacrée aux langues étrangères modernes varie aussi sensiblement : elle ne dépasse pas 1 % en Angleterre, en Australie, au Japon et au Mexique, mais atteint 21 % au Luxembourg.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 41 % du programme obligatoire des élèves âgés de 12 à 14 ans est consacré à trois matières fondamentales, à savoir la lecture et l'expression écrite (16 %), les mathématiques (13 %) et les sciences (12 %). Dans cette tranche d'âge, les langues étrangères modernes (12 %) et les études sociales (12 %) représentent une part relativement importante du programme, et les disciplines artistiques, une part plus faible (8 %). Ces matières constituent avec l'éducation physique les sept domaines d'études inscrits dans les programmes de cours dispensés aux élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire dans tous les pays de l'OCDE (voir le tableau D1.2b et le graphique D1.3b).

Graphique D1.3a. Répartition du temps d'instruction obligatoire par matière pour les élèves de 9 à 11 ans (2004)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré à différentes matières du programme de cours obligatoires



1. Sont uniquement inclus les élèves de 9 et 11 ans.

2. Sont uniquement inclus les élèves de 10 à 11 ans.

3. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans « Lecture, rédaction et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

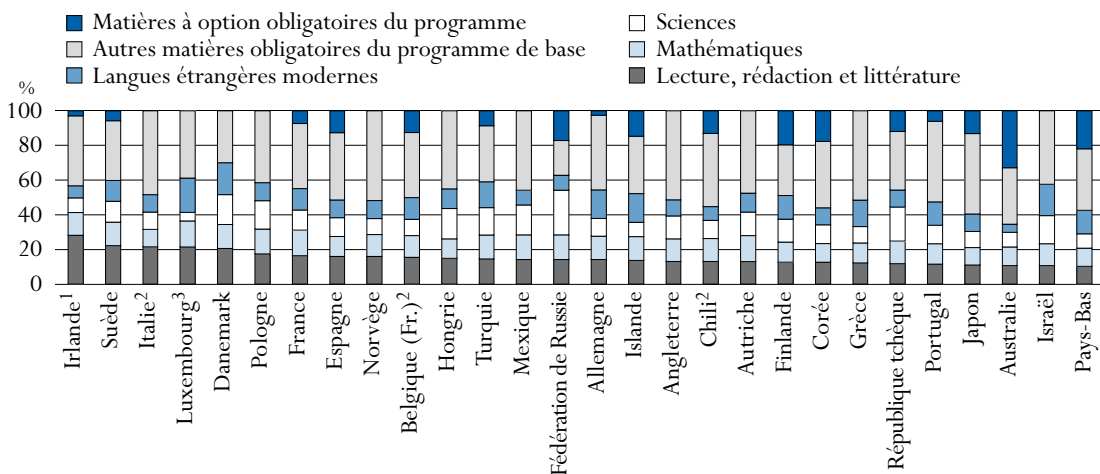
4. Pour les élèves âgés de 9 à 10 ans, les sciences sociales sont comprises dans les sciences.

Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'heures d'instruction prévues consacrées à la lecture, à la rédaction et à la littérature. Source : OCDE. Tableau D1.2a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/652315847622>

Graphique D1.3b. Répartition du temps d'instruction obligatoire par matière pour les élèves de 12 à 14 ans (2004)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré à différentes matières du programme de cours obligatoires



1. Pour les élèves de 13 à 14 ans, les disciplines artistiques sont des matières à option facultatives.

2. Sont uniquement inclus les élèves de 12 et 13 ans.

3. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans « Lecture, rédaction et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'heures d'instruction prévues consacrées à la lecture, à la rédaction et à la littérature. Source : OCDE. Tableau D1.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/652315847622>

Les parts, en pourcentage, des diverses matières dans les programmes de cours varient moins entre les pays dans la tranche d'âge des 12-14 ans que dans celle des 9-11 ans. Une nouvelle fois, c'est la part réservée à la lecture et à l'expression écrite qui varie le plus : de 10 % aux Pays-Bas à 28 % en Irlande (où elle inclut les cours de lecture et d'expression écrite en anglais et en irlandais).

La part du temps d'instruction obligatoire qui est consacrée aux diverses matières varie également davantage dans la tranche d'âge des 9-11 ans que dans celle des 12-14 ans. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la lecture, l'expression écrite et la littérature représentent dans le temps d'instruction obligatoire 33 % de moins chez les 12-14 que chez les 9-11 ans. À l'inverse, 33% de temps supplémentaire est consacré aux études sociales et aux langues étrangères modernes chez les 12-14 ans que chez les 9-11 ans.

Ces différences sont plus sensibles dans certains pays que dans d'autres. La part du temps d'instruction obligatoire consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature qui est prévue pour les élèves de 12 à 14 ans représente moins de la moitié de celle prévue pour les élèves de 9 à 11 ans en Angleterre, en Grèce, au Mexique, aux Pays-Bas et en République tchèque. En Irlande et, dans les pays partenaires, au Chili et en Israël, cette différence ne dépasse pas 5 %. Force est de constater que l'importance accordée à chacune des matières varie selon les pays, à l'instar d'ailleurs de l'âge auquel elles sont enseignées.

La partie non obligatoire du programme de cours représente entre 3 et 4 % du temps d'instruction prévu chez les 9-11 ans et aussi chez les 12-14 ans dans les pays de l'OCDE, mais elle peut atteindre jusqu'à près d'un tiers du temps d'instruction prévu chez les 9-11 ans dans un pays partenaire, en Israël. Dans certains cas toutefois, le temps d'instruction facultatif supplémentaire peut être considérable. Pour les 9-11 ans, la totalité du temps d'instruction prévu est obligatoire pour tous les élèves dans la plupart des pays de l'OCDE, mais la part des matières non obligatoires atteint 20 % en Pologne et en Turquie, 15 % en Hongrie et, dans les pays partenaires, 32 % en Israël. Pour les 12-14 ans, la partie non obligatoire du temps d'instruction est une caractéristique du système d'éducation en Angleterre, en Australie, dans la Communauté française de Belgique, en Finlande, en France, en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Pologne, au Portugal et en Turquie. Elle s'échelonne entre 2 % en Finlande et au Portugal et 28 % en Hongrie (voir les tableaux D1.2a et D1.2b).

En moyenne, les matières à option représentent 4 % du temps d'instruction obligatoire dans les années d'études fréquentées en majorité par des élèves âgés de 9 à 11 ans, contre 8 % dans la tranche d'âge des 12-14 ans.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le nombre d'heures d'instruction obligatoire est fixé de manière réglementaire. Dans le cadre de ce programme obligatoire, les élèves jouissent d'un degré variable de liberté pour choisir les matières qu'ils souhaitent suivre. Par exemple, la part des matières à option dans le programme obligatoire des 9-11 ans s'établit à 58 % en Australie et à 81 % dans la Communauté française de Belgique. Dans la tranche d'âge des 12-14 ans, c'est à nouveau l'Australie qui laisse à ses élèves la plus grande liberté de choix de matières dans le programme obligatoire (33 %), même si d'autres pays (la Communauté française de Belgique, la Corée, l'Espagne, la Finlande, l'Islande, le Japon, les Pays-Bas et la République tchèque et, dans les pays partenaires, le Chili et la Fédération de Russie) se distinguent également par cette liberté de choix : les matières à option représentent plus de 10 % du programme obligatoire (voir les tableaux D1.2a et D1.2b).

Définitions et méthodologie

Les données sur le nombre d'heures d'instruction se rapportent à l'année scolaire 2003-2004 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2005 sur les enseignants et les programmes.

Le temps d'instruction des élèves âgés de 7 à 15 ans correspond au nombre officiel d'heures de cours de 60 minutes organisés par les établissements pendant une année de référence, en l'occurrence l'année scolaire 2003-2004. Les chiffres des pays dans lesquels le temps d'instruction n'est pas strictement réglementé ont été estimés sur la base des résultats de l'enquête. Les heures perdues lors de la fermeture des établissements pour cause de festivités ou de commémorations (la fête nationale, par exemple) sont exclues. Le temps d'instruction prévu ne comprend pas les cours non obligatoires organisés en dehors de la journée de classe, ni le temps consacré aux devoirs, aux leçons et aux cours particuliers avant ou après la journée de classe.

- Par programme obligatoire, on entend le temps d'instruction minimal et sa répartition entre matières obligatoires dans presque tous les établissements publics et pour presque tous les élèves qui y sont scolarisés. Le temps consacré aux matières est mesuré sur la base du tronc commun minimal, et non du temps moyen consacré à chaque matière, car les sources d'information (la réglementation) ne permettent pas de procéder à des estimations plus précises. Le programme obligatoire total comprend la partie obligatoire du programme et les matières à option obligatoires.
- Par partie non obligatoire du programme de base, on entend le nombre d'heures de cours supplémentaires que les élèves peuvent suivre en plus du nombre d'heures d'instruction obligatoire. Les matières concernées varient souvent d'un établissement ou d'une région à l'autre et peuvent être désignées comme des matières à option non obligatoires.
- Par temps d'instruction prévu, on entend le nombre annuel d'heures de cours suivis par les élèves, parties obligatoire et non obligatoire du programme confondues.

Le temps d'instruction des jeunes de 15 ans qui est indiqué dans le tableau D1.1 est estimé sur la base du programme d'enseignement suivi par la plupart de ces élèves. Il peut s'agir d'un programme du premier ou du deuxième cycle du secondaire. Dans la plupart des pays, le programme de référence relève de la filière générale. Si le système d'éducation dirige les élèves vers des filières différentes à cet âge, le temps d'instruction moyen peut avoir été estimé sur la base des programmes généraux les plus importants et pondéré en fonction de la proportion d'élèves fréquentant l'année d'études comptant le plus d'élèves de 15 ans. Si les programmes à vocation professionnelle sont inclus dans le calcul du temps d'instruction, seule la partie de la formation dispensée dans le cadre scolaire est en principe prise en considération.

Le temps d'instruction prévu dans les programmes les moins poussés porte sur les programmes conçus pour les élèves peu susceptibles de poursuivre des études à la fin de la scolarité obligatoire ou au-delà du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les pays organisent ou non ces programmes selon qu'ils pratiquent une politique de sélectivité ou de regroupement en classes homogènes. De nombreux pays prévoient le même temps d'instruction dans la plupart ou la totalité des programmes, mais laissent une certaine liberté aux élèves quant au choix des matières. Ces choix de matières interviennent souvent à un stade assez précoce lorsque les programmes sont longs et différent considérablement.

Autres références

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2006). Par ailleurs, une analyse plus approfondie de la prise de décision est proposée dans l'édition de 2004 de *Regards sur l'éducation* (OCDE, 2004c). L'enquête sur la prise de décision est décrite à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2004) de cette même édition sous le titre « Indicateur D6 : la prise de décision dans les systèmes éducatifs ». Toutes les données relatives à la prise de décision sont reprises sous le titre « Underlying data on decision making for indicator D6 ».

D1

Tableau D1.1.

Nombre d'heures d'instruction obligatoire et prévue dans les établissements publics (2004)

Nombre annuel moyen d'heures totales d'instruction obligatoire et d'instruction prévue dans les programmes de cours des élèves de 7 à 8 ans, de 9 à 11 ans, de 12 à 14 ans et de 15 ans

D1

	Tranche d'âge à laquelle plus de 90 % de la population est scolarisée	Nombre annuel moyen d'heures totales d'instruction obligatoire					Nombre annuel moyen d'heures totales d'instruction prévue					
		De 7 à 8 ans	De 9 à 11 ans	De 12 à 14 ans	À 15 ans (programme typique)	À 15 ans (programme minimum requis)	De 7 à 8 ans	De 9 à 11 ans	De 12 à 14 ans	À 15 ans (programme typique)	À 15 ans (programme minimum requis)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Pays membres de l'OCDE	Australie	5 - 16	981	982	966	964	949	981	982	1010	1020	1005
	Autriche	5 - 16	709	788	938	1033	987	755	835	985	1080	1033
	Belgique (Fl.)	3 - 17	a	a	a	a	a	832	832	1000	1000	443
	Belgique (Fr.) ¹	3 - 17	840	840	960	1020	m	840	840	1020	1020	m
	Rép. tchèque	5 - 17	658	770	897	965	394	658	770	897	965	394
	Danemark	4 - 16	641	743	870	840	840	641	743	870	840	840
	Angleterre	4 - 15	878	894	905	760	a	888	894	938	950	a
	Finlande	6 - 18	530	654	796	858	a	530	673	815	858	a
	France	3 - 17	883	871	961	1042	a	883	871	1055	1 148	a
	Allemagne	6 - 17	631	788	875	892	m	631	788	875	892	m
	Grèce	6 - 16	864	928	998	1089	926	864	928	998	1307	1144
	Hongrie	4 - 16	555	624	740	763	763	611	718	950	1106	1106
	Islande	3 - 16	700	778	848	863	a	700	778	848	863	a
	Irlande	5 - 16	941	941	848	802	713	941	941	907	891	891
	Italie	3 - 15	941	990	963	908	a	990	990	963	908	a
	Japon	4 - 17	712	776	871	m	a	712	776	871	m	a
	Corée	6 - 17	612	703	867	1020	a	612	703	867	1020	a
	Luxembourg	5 - 15	847	847	782	750	a	847	847	782	750	a
	Mexique	6 - 12	800	800	1167	1058	a	800	800	1167	1124	a
	Pays-Bas	5 - 16	940	1000	1067	m	a	940	1000	1067	m	a
Nouvelle-Zélande	4 - 15	a	a	a	a	a	985	985	962	950	950	
Norvège	6 - 17	599	713	827	855	a	599	713	827	855	a	
Pologne	6 - 17	564	658	786	827	a	677	752	852	884	a	
Portugal	5 - 14	880	874	937	938	1233	880	892	954	938	1233	
Écosse	4 - 15	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Rép. slovaque	6 - 17	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	3 - 16	792	792	956	978	978	792	792	956	978	978	
Suède	6 - 18	741	741	741	741	a	741	741	741	741	a	
Suisse	6 - 16	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	8 - 13	720	720	791	959	a	864	864	887	959	a	
États-Unis	6 - 16	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne de l'OCDE		758	808	894	910	865	785	831	928	962	911	
Moyenne de l'UE-19		769	819	890	894	854	786	834	928	959	896	
Pays partenaire	Israël	5 - 17	666	749	971	919	a	944	990	971	919	a

1. La catégorie « De 12 à 14 ans » comprend uniquement les élèves âgés de 12 et de 13 ans.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

Les symboles représentant les données manquantes sont présentés dans le Guide du lecteur.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/652315847622>

Tableau D1.2a.

Temps d’instruction par matière en pourcentage du temps total d’instruction obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2004)
Pourcentage du temps d’instruction prévue consacré à différentes matières du programme de cours obligatoire total

	Matières obligatoires du programme de base												Matières à option obligatoires du programme	TOTAL des matières obligatoires	Matières à option facultatives		
	Lecture, rédaction et littérature	Mathématiques	Science	Sciences sociales	Langues étrangères modernes	Technologie	Disciplines artistiques	Éducation physique	Religion	Formation professionnelle et pratique	Autres	TOTAL des matières obligatoires du programme de base					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)				(13)	(14)
Pays membres de l'OCDE	Australie ¹	13	9	2	3	1	2	4	5	1	n	1	42	58	100	n	
	Autriche	24	16	10	3	8	n	18	10	8	x(12)	3	100	x(12)	100	m	
	Belgique (Fl.) ¹	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Belgique (Fr.) ¹	a	a	a	a	5	a	a	7	7	a	n	19	81	100	n	
	Rép. tchèque ²	24	19	9	11	13	n	14	8	n	n	n	97	3	100	n	
	Danemark	26	16	8	4	7	n	22	11	4	n	3	100	n	100	n	
	Angleterre	27	22	10	8	n	9	8	7	5	n	5	100	n	100	n	
	Finlande	23	16	11	2	9	n	14	9	6	n	n	90	10	100	3	
	France	30	19	5	10	9	3	9	14	n	n	n	100	n	100	n	
	Allemagne	21	18	7	5	9	1	15	11	7	n	3	97	3	100	n	
	Grèce	29	14	11	11	10	n	8	7	7	n	2	100	n	100	n	
	Hongrie	28	16	6	7	9	n	15	11	n	4	4	100	n	100	15	
	Islande	16	15	8	8	4	6	12	9	3	5	3	89	11	100	n	
	Irlande	29	12	4	8	x(13)	n	12	4	10	n	14	92	8	100	n	
	Italie ³	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	100	n	
	Japon	19	15	9	9	n	n	10	9	n	n	21	91	9	100	m	
	Corée	19	13	10	10	5	2	13	10	n	2	3	87	13	100	n	
	Luxembourg ⁴	25	18	6	2	21	n	11	10	7	n	n	100	n	100	n	
	Mexique	30	25	15	20	n	n	5	5	n	n	n	100	n	100	n	
	Pays-Bas ⁵	30	19	x(4)	15	2	2	10	7	4	n	12	100	n	100	n	
	Nouvelle-Zélande	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Norvège	23	15	7	8	6	n	16	7	9	n	9	100	n	100	n		
Pologne ⁶	21	16	12	5	11	5	5	12	8	n	4	100	n	100	20		
Portugal ⁶	15	12	9	6	11	12	6	9	n	n	17	97	3	100	3		
Écosse	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a		
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
Espagne	22	17	9	9	13	n	11	11	x(13)	n	n	91	9	100	n		
Suède	22	14	12	13	12	x(3)	7	8	x(4)	7	n	94	6	100	n		
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
Turquie	19	13	10	10	9	n	7	7	7	9	1	91	9	100	20		
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
<i>Moyenne de l'OCDE¹</i>	<i>24</i>	<i>16</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>2</i>	<i>11</i>	<i>9</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>96</i>	<i>4</i>	<i>100</i>	<i>3</i>		
<i>Moyenne de l'UE-19</i>	<i>25</i>	<i>16</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>9</i>	<i>2</i>	<i>12</i>	<i>9</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>97</i>	<i>3</i>	<i>100</i>	<i>3</i>		
Pays partenaires	Chili ⁶	13	13	10	10	5	5	8	5	5	a	2	79	21	100	m	
	Israël	11	19	7	11	11	x(13)	n	7	7	n	n	74	26	100	32	
	Féd. de Russie ⁶	26	16	6	10	10	6	6	6	n	n	n	87	13	100	m	

1. L’Australie, la Communauté flamande de Belgique et la Communauté française de Belgique sont exclues des moyennes.
 2. Pour les élèves âgés de 9 à 10 ans, les sciences sociales sont comprises dans les sciences.
 3. Le programme des élèves de 9 et 10 ans est très flexible. Le programme des élèves de 11 ans est analogue à celui des élèves de 12 et 13 ans.
 4. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l’allemand est inclus dans « Lecture, rédaction et littérature » en qualité de langue d’enseignement.
 5. Sont uniquement inclus les élèves de 9 et 11 ans.
 6. Sont uniquement inclus les élèves de 10 à 11 ans.

Source : OCDE. Voir les notes à l’annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).
 Les symboles représentant les données manquantes sont présentés dans le Guide du lecteur.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/652315847622>

Tableau D1.2b.

Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2004)
Pourcentage du temps d'instruction prévue consacré à différentes matières du programme de cours obligatoire total

	Matières obligatoires du programme de base												Matières à option obligatoires du programme	TOTAL des matières obligatoires	Matières à option facultatives	
	Lecture, rédaction et littérature	Mathématiques	Sciences	Sciences sociales	Langues étrangères modernes	Technologie	Disciplines artistiques	Éducation physique	Religion	Formation professionnelle et pratique	Autres	TOTAL des matières obligatoires du programme de base				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)				(13)
Pays membres de l'OCDE	Australie	11	11	8	8	5	7	7	8	1	n	3	67	33	100	5
	Autriche	13	15	13	12	11	n	16	10	7	2	n	100	x(12)	100	m
	Belgique (Fl.)	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Belgique (Fr.) ¹	16	13	9	13	13	3	3	9	6	n	3	88	13	100	6
	Rép. tchèque	12	13	20	16	10	3	8	7	n	n	n	88	12	100	n
	Danemark	21	14	17	7	18	n	9	7	3	n	3	100	n	100	n
	Angleterre	13	13	13	13	9	12	9	8	5	n	3	100	n	100	4
	Finlande	13	12	13	5	14	n	9	7	4	4	n	80	20	100	2
	France	17	15	12	13	12	6	7	11	n	n	n	93	7	100	10
	Allemagne	14	14	10	12	16	3	10	9	5	2	2	97	3	100	n
	Grèce	12	11	10	10	15	5	6	8	6	1	16	100	n	100	n
	Hongrie	15	11	17	11	11	3	10	8	n	4	9	100	n	100	28
	Islande	14	14	8	6	17	4	7	8	2	4	3	85	15	100	n
	Irlande ²	28	13	8	17	7	x(15)	4	5	9	x(15)	5	97	3	100	7
	Italie ¹	22	10	10	15	10	10	13	7	3	n	n	100	n	100	n
	Japon	11	10	9	9	10	3	7	9	n	n	18	87	13	100	m
	Corée	13	11	11	10	10	4	8	8	n	4	5	82	18	100	n
	Luxembourg ³	22	15	5	10	20	n	10	8	6	n	5	100	n	100	n
	Mexique	14	14	17	26	9	n	6	6	n	9	n	100	n	100	n
	Pays-Bas	10	10	8	11	14	5	7	9	n	3	n	78	22	100	n
	Nouvelle-Zélande	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Norvège	16	13	9	11	10	n	8	10	7	n	16	100	n	100	n
	Pologne	18	14	16	9	10	5	4	11	7	n	6	100	n	100	8
	Portugal	12	12	11	16	13	4	7	9	n	n	11	94	6	100	2
	Écosse	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	16	11	11	10	10	8	11	7	x(13)	x(13)	3	87	13	100	n	
Suède	22	14	12	13	12	x(3)	7	8	x(4)	7	n	94	6	100	n	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	15	14	16	10	15	n	4	6	5	4	3	91	9	100	12	
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>3</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>92</i>	<i>8</i>	<i>100</i>	<i>4</i>	
<i>Moyenne de l'UE-19</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>13</i>	<i>4</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>94</i>	<i>6</i>	<i>100</i>	<i>4</i>	
Pays partenaires	Chili ¹	13	13	11	11	8	5	11	5	5	a	5	87	13	100	m
	Israël	11	13	16	21	18	x(3)	4	5	13	n	n	100	n	100	m
	Féd. de Russie	14	14	26	9	9	3	3	6	n	n	n	83	17	100	m

1. Sont uniquement inclus les élèves de 12 et 13 ans.

2. Pour les élèves âgés de 13 à 14 ans, les disciplines artistiques sont incluses dans les matières à option facultatives.

3. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans « Lecture, rédaction et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2006).

Les symboles représentant les données manquantes sont présentés dans le Guide du lecteur.

StatLink: <http://dx.doi.org/10.1787/652315847622>

RÉFÉRENCES

- Coulombe, S., J-F. Tremblay et S. Marchand** (2004), *Performances en littératie, capital humain et croissance dans quatorze pays de l'OCDE*, Statistique Canada/Développement des ressources humaines Canada, Ottawa.
- Cosnefroy, O. et T. Rocher** (2004), "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire: nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n°70.
- De la Fuente, A. et A. Ciccone** (2003), *Human Capital in a Global and Knowledge-Based Economy: Final Report*, Commission Européenne, DG Affaires Économiques, Bruxelles.
- Feinstein, L. et al.** (2005), "The Effects of Education on Health: Concepts, Evidence and Policy Implications", article présenté lors du Symposium OCDE/CERI sur les résultats sociaux de l'apprentissage, Copenhague, 23-24 Mars 2006.
- Friedman T.** (2005), *The World Is Flat – A Brief History of the Twenty-First Century*, Farrar, Straus & Giroux, New York.
- Garet, M.S. et B. Delaney** (1988), "Students' Courses and Stratification", *Sociology of Education*, Vol. 61, pp. 61-77.
- Groot, W. et H.M. van den Brink** (2004), "The Health Effects of Education: Survey and Meta-Analysis", SCHOLAR Working Paper 50/04, Faculté d'Économie, Université d'Amsterdam, Amsterdam.
- Grossman, M. et R. Kaestner** (1997), "Effects of Education on Health" in J.R. Behrman et N. Stacey (éds.), *The Social Benefits of Education*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, Michigan.
- Hammond, C.** (2002), "Learning to be Healthy", Brief No. RCB07, Institute of Education, Londres.
- Jackson, G.** (1975), "The Research Evidence on the Effects of Grade Retention", *Review of Educational Research*, Vol. 45, pp. 613-635.
- Jimerson, S.R.** (2001), "Meta-Analysis of Grade Retention Research: Implications for Practice in the 21st Century", *School Psychological Review*, Vol. 30, No. 3, pp. 420-437.
- Kelo, M., U. Teichler et B. Wächter** (eds.) (2005), "EURODATA: Student Mobility in European Higher Education", Verlags- und Mediengesellschaft, Bonn, 2005.
- Krueger, A.B. et M. Lindhal** (2001), "Education and Growth: Why and for Whom?", *Journal of Economic Literature*, Vol. 39, No. 4, American Economic Association, Nashville Tennessee, pp. 1101-1136.
- Lucas, S.R.** (2001), "Effectively Maintained Inequality: Education Transitions, Track Mobility, and Social Background Effects", *American Journal of Sociology*, Vol. 106, pp. 1642-1690.
- The Nuffield Foundation** (2004), "Time Trends in Adolescent Well-Being", *2004 Seminars on Children and Families: Evidence and Implications*, The Nuffield Foundation, Londres.
- Ministry of Education of China, Department of Planning** (2006), "Essential Statistics of Education in China", Ministry of Education of China, Beijing.
- OCDE** (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) (2001a), *The New Economy: Beyond the Hype*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2001b), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2001*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2003a), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2003b), *Les sources de croissance économique dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2004a), *Apprendre aujourd'hui, réussir demain – Premiers résultats de PISA 2003*, OCDE, Paris.

- OCDE (2004b), *Résoudre des problèmes, un atout pour réussir – Premières évaluations des compétences transdisciplinaires issues de PISA 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004c), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2004*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004d), *Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *Tendances des migrations internationales – Édition 2004*, OECD, Paris.
- OCDE (2005b), *School Factors Related to Quality and Equity*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005c), *PISA 2003 Technical Report*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005d), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2005*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005e), *Are Students Ready for a Technology-Rich World? What PISA Studies Tell Us*, OCDE, Paris.
- Ready, D.D., V.L. Lee et K.G. Welner (2004), "Educational Equity and School Structure: School Size, Overcrowding, and Schools-within-Schools", *Teachers College Record*, Vol. 10, No. 106, pp. 1989-2014.
- Rudd, R.E., B.A. Moeykens et T.C. Colton (1999), "Health and Literacy: A Review of Medical and Public Health Literature", in J. Comings., B. Garners et C. Smith. (éds.), *Annual Review of Adult Learning and Literacy*, Jossey-Bass, New York.
- Schleicher, A. (2006), "The Economics of Knowledge: Why Education Is Key for Europe's Success", Lisbon Council Policy Brief, The Lisbon Council absl, Bruxelles.
- Schleicher, A. et K. Tremblay (2006), "Dragons, Elephants and Tigers: Adjusting to the New Global reality", in *Challenge Europe*, European Policy Centre, Bruxelles.
- Sianesi, B. et J. Van Reenan (2003), "The Returns to Education: Macroeconomics", *The Journal of Economic Surveys*, Vol. 17, No. 2, Blackwell Publishing Ltd., Oxford, pp. 157-200.
- Tremblay, K. (2005), "Academic Mobility and Immigration", *Journal of Studies in International Education*, Vol. 9, No. 3, Association for Studies in International Education, Thousand Oaks, pp. 1-34.
- United States National Science Board (2003), *The Science and Engineering Workforce – Realizing America's Potential*, National Science Foundation, Washington, D.C.
- Wösmann, L. (2003), "Specifying Human Capital", *Journal of Economic Surveys*, Vol. 17, No. 3, Blackwell Publishing Ltd., Oxford, pp. 239-270.
- Zhen G. (2006), "First Results from a Survey on Chinese Students' Learning Time", Shanghai Jiao Tong University mimeo.

LISTE DES PARTICIPANTS À CETTE PUBLICATION

De nombreuses personnes ont participé à cette publication. La liste qui suit indique les noms des représentants nationaux, des chercheurs et des experts qui ont pris une part active aux travaux préparatoires de cette édition de *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE 2006*.

L'OCDE tient à les remercier pour leur précieuse collaboration.

Coordinateurs nationaux

Mme Barbara MEYER-WYK (Allemagne)	M. Antonio Giunta LA SPADA (Italie)
Mme Evelyn OBELE (Allemagne)	M. Kenji SAKUMA (Japon)
M. Brendan O'REILLY (Australie)	Mme Chun-Ran PARK (Corée)
M. Mark NÉMET (Autriche)	M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
M. Dominique BARTHÉLÉMY (Belgique)	M. Rafael FREYRE MARTINEZ (Mexique)
Mme Maddy BOLLEN (Belgique)	M. Kjetil MÅSEIDE (Norvège)
Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)	M. David LAMBIE (Nouvelle Zélande)
M. Atilio PIZARRO (Chili)	M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
M. Ken THOMASSEN (Danemark)	M. Jerzy WISNIEWSKI (Pologne)
Mme Carmen MAESTRO MARTIN (Espagne)	M. João Trocado MATA (Portugal)
Mme Valena White PLISKO (États-Unis)	Mme Janice ROSS (Royaume-Uni)
Mme Sylvia KIMMEL (Estonie)	M. Mark AGRANOVITCH (Fédération de Russie)
M. Matti KYRÖ (Finlande)	M. Vladimír POKOJNÝ (République slovaque)
M. Claude SAUVAGEOT (France)	Mme Helga KOCEVAR (Slovénie)
M. Gregory KAFETZOPOULOS (Grèce)	M. Dan ANDERSSON (Suède)
Mme Judit KÁDÁR-FÜLÖP (Hongrie)	Mme Dominique Simone RYCHEN (Suisse)
M. Pat MAC SITRIC (Irlande)	M. Lubomír MARTINEC (République tchèque)
Mme Margrét HARÐARDÓTTIR (Islande)	M. Ibrahim Z. KARABIYIK (Turquie)
M. Yosef GIDANIAN (Israël)	

Groupe technique pour les statistiques et les indicateurs de l'enseignement

M. Heinz-Werner HETMEIER (Allemagne)	Mme Lynn BARR-TELFORD (Canada)
Mme Kirsten OTTO (Allemagne)	M. Eduardo CORREA (Chile)
M. Alexander RENNER (Allemagne)	Mr. Cesar MUÑOZ HERNANDEZ (Chile)
M. Ingo RUSS (Allemagne)	M. Leo JENSEN (Danemark)
M. Brendan O'REILLY (Australie)	M. Ken THOMASSEN (Danemark)
M. Adrian PAWSEY (Australie)	M. Fernando CELESTINO REY (Espagne)
Mme Sabine MARTINSCHITZ (Autriche)	M. Eduardo DE LA FUENTE (Espagne)
M. Wolfgang PAULI (Autriche)	M. Jesus IBANEZ MILLA (Espagne)
Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)	Mme Catherine FREEMAN (États-Unis)
M. Philippe DIEU (Belgique)	M. Thomas SNYDER (États-Unis)
Mme Nathalie JAUNIAUX (Belgique)	Mme Mary Ann FOX (États-Unis)
M. Liës FEYEN (Belgique)	Mme Birgitta ANDRÉN (EUROSTAT)
M. Guy STOFFELEN (Belgique)	M. Pascal SCHMIDT (EUROSTAT)
M. Raymond VAN DE SIJPE (Belgique)	M. Timo ERTOLA (Finlande)
M. Johan VERMEIREN (Belgique)	M. Miikka PAAJAVUORI (Finlande)
Mme Carmilva FLORES (Brésil)	M. Mika TUONONEN (Finlande)
M. Jean-Claude BOUSQUET (Canada)	M. Matti VÄISÄNEN (Finlande)

- M. Jean-Michel DURR (France)
 Mme Michèle JACQUOT (France)
 Mme Christine RAGOUCY (France)
 Mme Vassilia ANDREADAKI (Grèce)
 M. Konstantinos STOUKAS (Grèce)
 M. Angelos KARAGIANNIS (Grèce)
 Mme Judit KOZMA-LUKÁCS (Hongrie)
 M. László LIMBACHER (Hongrie)
 Mme Mary DUNNE (Irlande)
 M. Muiris O'CONNOR (Irlande)
 Mme Ásta URBANCIC (Islande)
 M. Yosef GIDANIAN (Israël)
 Mme Dalia SPRINZAK (Israël)
 Mme Gemma DE SANCTIS (Italie)
 Mme Giuliana MATTEOCCI (Italie)
 Mme Maria Pia SORVILLO (Italie)
 M. Paolo TURCHETTI (Italie)
 Mme Nozomi HARAGUCHI (Japon)
 Mme Midori MIYATA (Japon)
 M. Tokuo OGATA (Japon)
 M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
 Mme Manon UNSEN (Luxembourg)
 M. David VALLADO (Luxembourg)
 Mme Erika VALLE BUTZE (Mexique)
 Mme Marie ARNEBERG (Norvège)
 Mme Birgitta BØHN (Norvège)
 M. Kjetil DIGRE (Norvège)
 M. Geir NYGARD (Norvège)
- M. Terje RISBERG (Norvège)
 M. Paul GINI (Nouvelle Zélande)
 M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
 M. Dick TAKKENBERG (Pays-Bas)
 Mme Pauline THOOLEN (Pays-Bas)
 Mme Alina BARAN (Pologne)
 Mme Anna NOWOZYNSKA (Pologne)
 M. Jose PAREDES (Portugal)
 M. João PEREIRA DE MATOS (Portugal)
 M. Steve HEWITT (Royaume-Uni)
 M. Steve LEMAN (Royaume-Uni)
 Mme Natalia KOVALEVA (Fédération de Russie)
 M. Mark AGRANOVITCH (Fédération de Russie)
 Mme Alzbeta FERENCICOVÁ (République slovaque)
 M. Vladimir POKOJNY (République slovaque)
 Mme Elena REBROSOVA (République slovaque)
 Mme Helga KOCEVAR (Slovénie)
 Mme Tatjana SKRBEC (Slovénie)
 Mme Karin ARVEMO-NOTSTRAND (Suède)
 M. Henrik ENGSTROM (Suède)
 Mme Christina SANDSTROM (Suède)
 Mme Katrin HOLENSTEIN (Suisse)
 M. Vladimir HULIK (République tchèque)
 Mme Michaela KLENHOVÁ (République tchèque)
 M. Felix KOSCHIN (République tchèque)
 Mme Nilgün DURAN (Turquie)
 Mme Alison KENNEDY (UNESCO)

Réseau A sur les résultats de l'enseignement

- Pays responsable : États-Unis
 Responsable du réseau : M. Eugene OWEN
 Mme Evelyn OBELE (Allemagne)
 Mme Kirsten OTTO (Allemagne)
 M. Botho PRIEBE (Allemagne)
 Mme Wendy WHITHAM (Australie)
 Mme Helene BABEL (Autriche)
 M. Jürgen HORSCHINEGG (Autriche)
 Mme Christiane BLONDIN (Belgique)
 M. Luc VAN DE POELE (Belgique)
 Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)
 M. Don HOIUM (Canada)
 Mme Tamara KNIGHTON (Canada)
 M. Jerry MUSSIO (Canada)
 Mme Mee-Kyeong LEE (Corée)
 M. Joern SKOVGAARD (Danemark)
 Mme Mar GONZALEZ GARCIA (Espagne)
 M. Ramon PAJARES BOX (Espagne)
 Mme Marit GRANHEIM (États-Unis)
 M. Jay MOSKOWITZ (États-Unis)
 Mme Elois SCOTT (États-Unis)
 Mme Maria STEPHENS (États-Unis)
 Ms Ritta LEHTOMAA (Finlande)
- M. Aki TORNBERG (Finlande)
 M. Thierry ROCHER (France)
 M. Panyotis KAZANTZIS (Grèce)
 Mme Zsuzsa HAMORI-VACZY (Hongrie)
 M. Gerry SHIEL (Irlande)
 M. Julius K. BJORNSSON (Islande)
 Mme Anna Maria CAPUTO (Italie)
 M. Ryo WATANABE (Japon)
 Mme Iris BLANKE (Luxembourg)
 M. Felipe Martinez RIZO (Mexique)
 Mme Anne-Berit KAVLI (Norvège)
 Mme Lynne WHITNEY (Nouvelle Zélande)
 Dr. Jules L. PESCHAR (Pays-Bas)
 Dr. Paul VAN OIJEN (Pays-Bas)
 Mme Glória RAMALHO (Portugal)
 M. Jason TARSH (Royaume-Uni)
 M. Vladislav ROSA (République slovaque)
 Mme Anna BARKLUND (Suède)
 Mme Anita WESTER (Suède)
 M. Erich RAMSEIER (Suisse)
 M. Lubomir MARTINEC (République tchèque)
 Mme Pavla ZIELENIECOVA (République tchèque)
 M. Sevki KARACA (Turquie)

Réseau B sur les résultats de l'enseignement et les résultats socio-économiques

Pays responsable : Suède	Mme Asta URBANCIC (Islande)
Responsable du réseau : M. Dan ANDERSSON	Mme Paola UNGARO (Italie)
Mme Christiane KRÜGER-HEMMER (Allemagne)	Mme Ikuko ARIMATSU (Japon)
Mme Oon Ying CHIN (Australie)	M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
M. Brendan O'REILLY (Australie)	Mme. Astrid SCHORN (Luxembourg)
M. Mark NÉMET (Autriche)	M. Erik DAHL (Norvège)
Mme Ariane BAYE (Belgique)	Mme Anne-Brit UDAHL (Norvège)
Mme Isabelle ERAUW (Belgique)	M. Terje RISBERG (Norvège)
Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)	Mme Cheryl REMINGTON (Nouvelle Zélande)
M. Patrice DE BROUCKER (Canada)	M. Roy TJOA (Pays-Bas)
Mme Shannon DELBRIDGE (Canada)	M. Johan VAN DER VALK (Pays-Bas)
Mme Jihee CHOI (Corée)	M. Marcel Smits VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
M. Steffen BANG (Danemark)	Mme Malgorzata CHOJNICKA (Pologne)
Mme Raquel ÁLVAREZ-ESTEBAN (Espagne)	M. Jorge BARATA (Portugal)
Mme Lisa HUDSON (États-Unis)	M. David MCPHEE (Royaume-Uni)
M. Dan SHERMAN (États-Unis)	M. Stephen LEMAN (Royaume-Uni)
Mme Irja BLOMQVIST (Finlande)	M. Dan ANDERSSON (Suède)
Mme Aila REPO (Finlande)	Mme Anna JÖNSSON (Suède)
Mme Pascale POULET-COULIBANDO (France)	M. Kenny PETERSSON (Suède)
M. Nikolaos BILALIS (Grèce)	M. Russell SCHMIEDER (Suède)
M. Evangelos INTZIDIS (Grèce)	Mme Anna BORKOWSKY (Suisse)
Mme Éva TÓT (Hongrie)	Mme Zuzana POLAKOVA (République tchèque)
M. Philip O'CONNELL (Irlande)	M. Ali PANAL (Turquie)

Réseau C sur les caractéristiques des établissements et des systèmes d'enseignement

Pays responsable : Pays-Bas	M. Pat MAC SITRIC (Irlande)
Responsable du réseau : M. Jaap SCHEERENS	Mme Caterina VEGLIONE (Italie)
M. Gerd MÖLLER (Allemagne)	Mme Astrid SCHORN (Luxembourg)
M. Lars STAHRÉ (Australie)	M. Jean-Claude FANDEL (Luxembourg)
M. Christian KRENTHALLER (Autriche)	Mme Erika Valle BUTZE (Mexique)
M. Philippe DELOOZ (Belgique)	Mme Bodhild BAASLAND (Norvège)
Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)	M. Paul GINI (Nouvelle Zélande)
M. Peter VAN PETEGEM (Belgique)	Mme Maria HENDRIKS (Pays-Bas)
Mme Maria Aparecida CHAGAS FERREIRA (Brésil)	M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)	M. Jerzy CHODNICKI (Pologne)
Mme Nelly McEWEN (Canada)	Mme Maria DO CARMO CLIMACO (Portugal)
Mme Sung Eun KIM (Corée)	M. Helder GUERREIRO (Portugal)
Mme Maria HRABINSKA (Commission Européenne)	M. Jason TARSH (Royaume-Uni)
M. Jørgen Balling RASMUSSEN (Danemark)	Mme Ulla LINDQVIST (Suède)
M. Ignacio ÁLVAREZ PERALTA (Espagne)	Mme Annika HAGLUND (Suède)
M. Joel SHERMAN (États-Unis)	M. Eugen STOCKER (Suisse)
Mme Kerry GRUBER (États-Unis)	Mme Michaela KLENHOVA (République tchèque)
M. Hannu-Pekka LAPPALAINEN (Finlande)	M. Lubomir MARTINEC (République tchèque)
Mme Dominique ALLAIN (France)	Mme Pavlina STASTNOVA (République tchèque)
M. Vassilios CHARISMIADIS (Grèce)	Mme Nilgün DURAN (Turquie)
Mme Anna IMRE (Hongrie)	Mme Alison KENNEDY (UNESCO)

Autres participants à cette publication

M. Donald HIRSCH (Consultant)
Mme Clémence LEROY LAFORGE (Éditrice)
Mme Fung-Kwan TAM (Mise en page)

AUTRES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Where Immigrant Students Succeed: A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-02360-7

Are Students Ready for a Technology-Rich World?: What PISA Studies Tell Us

(Disponible uniquement en anglais et en allemand)

ISBN 92-64-03608-3

Apprendre aujourd'hui, réussir demain: Premiers résultats de PISA 2003 (2004)

ISBN 92-64-00725-3

Résoudre des problèmes, un atout pour réussir: Premières évaluations des compétences transdisciplinaires issues de PISA 2003 (2004)

ISBN 92-64-00743-1

De l'école à la vie active: Une transition difficile pour les jeunes adultes peu qualifiés (2005)

(À paraître)

ISBN 92-64-00978-7

Analyse des politiques d'éducation – Édition 2005

(À paraître)

ISBN 92-64-02271-6

Guide OCDE pour l'établissement de statistiques de l'éducation internationalement comparables (2006)

(À paraître)

Completing the Foundation for Lifelong Learning: An OECD Survey of Upper Secondary Schools (2004)

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-10372-4

OECD Survey of Upper Secondary Schools: Technical Report (2004)

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-10572-7

Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce (2004)

ISBN 92-64-01505-1

Nomenclature des systèmes d'éducation: Guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE (1999)

ISBN 92-64-27037-X

Les publications de l'OCDE sont disponibles sur la Librairie en ligne de l'OCDE (www.oecdbookshop.org).

TABLE DES MATIÈRES

Noms des
indicateurs
de l'édition
2005

Avant-propos	3	
Éditorial	13	
Introduction	21	
Guide du lecteur	25	
CHAPITRE A LES RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET L'IMPACT DE L'APPRENTISSAGE		
Indicateur A1 Niveau de formation de la population adulte	30	A1
Tableau A1.1a Niveau de formation de la population adulte (2004)	39	
Tableau A1.2a Population titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (2004)	40	
Tableau A1.3a Population ayant atteint une formation tertiaire (2004)	41	
Tableau A1.4 Répartition des titulaires d'un diplôme tertiaire CITE 5A/6 dans la population de l'OCDE (situation en 2004 et prévision pour 2014)	42	
Tableau A1.5 Niveau de formation exprimé en nombre moyen d'années de scolarité dans l'enseignement formel (2004)	43	
Indicateur A2 Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires	44	A2
Tableau A2.1 Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (2004)	50	
Tableau A2.2 Taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement post-secondaire non tertiaire (2004)	51	
Indicateur A3 Taux de survie et de réussite dans l'enseignement tertiaire	52	A3
Tableau A3.1 Taux d'obtention d'un diplôme tertiaire (2000, 2004)	61	
Tableau A3.2 Taux de survie dans l'enseignement tertiaire (2004)	62	
Indicateur A4 Performances des jeunes de 15 ans en mathématiques	64	A4
Tableau A4.1 Pourcentage d'élèves à chaque niveau de compétence de l'échelle OCDE-PISA de culture mathématique (2003)	75	
Tableau A4.2 Score moyen et variance des scores sur les échelles OCDE-PISA de culture mathématique (2003)	76	
Tableau A4.3 Score moyen et répartition des scores sur les échelles OCDE-PISA de culture mathématique (2003)	77	
Indicateur A5 Variation inter- et intra-établissement des performances des jeunes de 15 ans en mathématiques	78	A6
Tableau A5.1 Variation inter- et intra-établissement des scores des élèves sur l'échelle de culture mathématique lors du cycle d'évaluation PISA 2003	84	
Indicateur A6 Les élèves de 15 ans situés au plus bas de l'échelle de compétence en mathématiques (2003)	86	
Tableau A6.1 Rapport de cotes (odds ratio) de la probabilité des scores les plus faibles en mathématiques chez les élèves dont le statut socio-économique est le plus faible et chez les élèves dont il est le plus élevé (2003)	96	

Tableau A6.2	Performance en lecture des élèves présentant les scores les plus faibles en mathématiques (2003).....	97	
Tableau A6.3	Performance en mathématiques des élèves présentant les scores les plus faibles en lecture (2003).....	98	
Indicateur A7	La différenciation institutionnelle, le statut socio-économique et la performance des élèves de 15 ans en mathématiques (2003)	100	
Tableau A7.1	Différenciation institutionnelle, variance de la performance des élèves en mathématiques et statut économique, social et culturel (SESC) (2003).....	108	
Indicateur A8	Taux d'emploi selon le niveau de formation	110	A8
Tableau A8.1a	Taux d'emploi et niveau de formation selon le sexe (2004).....	118	
Tableau A8.2a	Taux de chômage selon le niveau de formation et le sexe (2004)....	120	
Tableau A8.3a	Évolution du taux d'emploi selon le niveau de formation (1991-2004)	122	
Tableau A8.4a	Évolution du taux de chômage selon le niveau de formation (1991-2004)	124	
Indicateur A9	Le rendement de l'éducation : niveau de formation et revenus du travail	126	A9
Tableau A9.1a	Revenus relatifs de la population percevant des revenus du travail (sur l'année indiquée).....	142	
Tableau A9.1b	Écart de revenus entre les femmes et les hommes selon le niveau de formation (sur l'année indiquée).....	144	
Tableau A9.2a	Évolution des revenus relatifs du travail, selon le niveau de formation (1997-2004)	145	
Tableau A9.3	Évolution des écarts de revenus du travail entre les femmes et les hommes (1997-2004).....	146	
Tableau A9.4a	Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le niveau des revenus du travail et le niveau de formation (sur l'année indiquée)	148	
Tableau A9.4b	Répartition des hommes âgés de 25 à 64 ans selon le niveau des revenus du travail et le niveau de formation (sur l'année indiquée)	151	
Tableau A9.4c	Répartition des femmes âgées de 25 à 64 ans selon le niveau des revenus du travail et le niveau de formation (sur l'année indiquée)	154	
Tableau A9.5	Taux de rendement interne (TRI) privé à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003)	157	
Tableau A9.6	Taux de rendement interne (TRI) privé à l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (CITE 5/6) (2003)	157	
Tableau A9.7	Taux de rendement interne (TRI) public à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003).....	158	

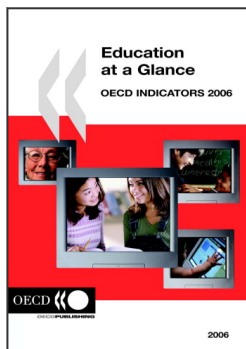
Tableau A9.8	Taux de rendement interne (TRI) public à l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (CITE 5/6) (2003).....	158	
Indicateur A10	Le rendement de l'éducation : liens entre l'éducation, la croissance économique et les résultats sociaux	160	A10
Indicateur A11	Impact de l'évolution démographique sur l'offre d'éducation	172	
Tableau A11.1	Évolution démographique entre 2005 et 2015 et impact indicatif sur les dépenses d'éducation, les effectifs d'élèves/étudiants et le taux d'obtention d'un diplôme.....	178	
CHAPITRE B LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION			
Indicateur B1	Dépenses d'éducation par élève/étudiant	182	B1
Tableau B1.1a	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2003).....	200	
Tableau B1.1b	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, selon le type de programme (2003).....	201	
Tableau B1.1c	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des services éducatifs, des services auxiliaires et de la R&D (2003).....	202	
Tableau B1.2	Répartition (en pourcentage) des dépenses au titre des établissements d'enseignement par rapport aux effectifs d'élèves/étudiants par niveau d'enseignement (2003).....	203	
Tableau B1.3a	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par élève cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires (2003).....	204	
Tableau B1.3b	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (2003).....	205	
Tableau B1.4	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, en proportion du PIB par habitant (2003).....	206	
Tableau B1.5	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant en fonction de différents facteurs, tous services confondus, selon le niveau d'enseignement (1995, 2003).....	207	
Indicateur B2	Dépenses destinées aux établissements d'enseignement en pourcentage du Produit Intérieur Brut	208	B2
Tableau B2.1a	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2000, 2003).....	220	
Tableau B2.1b	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2003).....	221	
Tableau B2.1c	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (2003).....	222	

Tableau B2.2	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2003).....	223	
Tableau B2.3	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000, 2001, 2002, 2003).....	224	
Indicateur B3	Investissement public et privé dans les établissements d'enseignement	226	B3
Tableau B3.1	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2003).....	235	
Tableau B3.2a	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, exprimée en pourcentage, selon le niveau d'enseignement (1995, 2003).....	236	
Tableau B3.2b	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire, exprimée en pourcentage (1995, 2003).....	237	
Tableau B3.3	Évolution de la part relative des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire (1995, 2000, 2001, 2002, 2003).....	238	
Indicateur B4	Dépenses publiques totales d'éducation	240	B4
Tableau B4.1	Total des dépenses publiques d'éducation (1995, 2003).....	246	
Tableau B4.2	Répartition du total des dépenses publiques d'éducation (2003).....	247	
Indicateur B5	Frais de scolarité dans les établissements d'enseignement tertiaire et aides publiques aux étudiants et aux ménages	248	B5
Tableau B5.1	Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A (année scolaire 2003-2004).....	259	
Tableau B5.2	Subventions publiques aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB, pour l'enseignement tertiaire (2003).....	261	
Indicateur B6	Dépenses destinées aux établissements par catégorie de services et de ressources	262	B6
Tableau B6.1	Dépenses au titre des établissements par catégorie de services, en pourcentage du PIB (2003).....	270	
Tableau B6.2	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de ressources et par niveau d'enseignement (2003).....	271	
CHAPITRE C	ACCÈS À L'ÉDUCATION, PARTICIPATION ET PROGRESSION	273	
Indicateur C1	Espérance de scolarisation et de formation continue de l'enseignement primaire à la vie adulte	274	C1
Tableau C1.1	Espérance de scolarisation et de formation continue (2004).....	284	

Tableau C1.2	Taux de scolarisation selon l'âge (2004).....	285	
Tableau C1.3	Caractéristiques de la transition entre 15 et 20 ans, selon le niveau d'enseignement (2004).....	286	
Indicateur C2	La scolarisation dans l'enseignement secondaire et tertiaire	288	C2
Tableau C2.1	Taux d'accès à l'enseignement tertiaire et répartition des nouveaux inscrits selon l'âge (2004).....	298	
Tableau C2.2	Espérance de scolarisation et variation des effectifs dans l'enseignement tertiaire (2004).....	299	
Tableau C2.3	Effectifs de l'enseignement tertiaire selon le type d'établissement et le mode de fréquentation (2004).....	300	
Tableau C2.4	Effectifs de l'enseignement primaire et secondaire selon le type d'établissement et le mode de fréquentation (2004).....	301	
Tableau C2.5	Répartition des effectifs scolarisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2004).....	302	
Indicateur C3	La mobilité internationale des étudiants	304	C3
Tableau C3.1	Étudiants en mobilité et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire (2000, 2004).....	327	
Tableau C3.2	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, selon le pays d'origine (2004).....	328	
Tableau C3.3	Répartition des ressortissants d'un pays inscrits dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, selon le pays d'accueil (2004).....	332	
Tableau C3.4	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le niveau et le type de programme tertiaire (2004).....	334	
Tableau C3.5	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le domaine d'études (2004).....	335	
Tableau C3.6	Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire en dehors de leur pays d'origine (de 2000 à 2004).....	336	
Tableau C3.7	Pourcentage des diplômes de niveau tertiaire décernés à des étudiants en mobilité et à des étudiants étrangers (2004).....	337	
Indicateur C4	La formation et l'emploi des jeunes	338	C4
Tableau C4.1a	Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes de 15 à 29 ans (2004).....	347	
Tableau C4.2a	Pourcentage de jeunes en formation et hors formation (2004).....	349	
Tableau C4.3	Pourcentage de jeunes chômeurs non scolarisés dans la population (2004).....	351	
Tableau C4.4a	Variation du pourcentage de jeunes en formation et hors formation (1995-2004).....	353	
Indicateur C5	L'apprentissage chez les adultes	358	C6
Tableau C5.1a	Taux de participation à des activités de formation continue non formelle liée à l'emploi et estimation du nombre d'heures consacrées à celle-ci, selon le niveau de formation (2003).....	365	

Tableau C5.1b	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, tous niveaux de formation confondus, selon le sexe (2003).....	367	
Tableau C5.1c	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, selon le niveau de formation (2003).....	369	
CHAPITRE D ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE			
		371	
Indicateur D1	Temps total d'instruction prévu dans l'enseignement primaire et secondaire	372	D1
Tableau D1.1	Nombre d'heures d'instruction obligatoire et prévue dans les établissements publics (2004).....	381	
Tableau D1.2a	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2004).....	382	
Tableau D1.2b	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2004).....	383	
Indicateur D2	La taille des classes et le nombre d'élèves/étudiants par enseignant	384	D2
Tableau D2.1	Taille moyenne des classes, par type d'établissement et par niveau d'enseignement (2004).....	395	
Tableau D2.2	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement (2004).....	396	
Tableau D2.3	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant par type d'établissement (2004).....	397	
Indicateur D3	Le salaire des enseignants	398	D3
Tableau D3.1	Salaire des enseignants (2004).....	410	
Tableau D3.2a	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants dans les établissements publics (2004).....	412	
Tableau D3.2b	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants octroyés par les chefs d'établissement dans les établissements publics (2004).....	414	
Tableau D3.2c	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants octroyés par les autorités locales ou régionales dans les établissements publics (2004).....	416	
Tableau D3.2d	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants octroyés par les autorités nationales dans les établissements publics (2004).....	418	
Tableau D3.3	Évolution du salaire des enseignants (1996 et 2004).....	420	
Indicateur D4	Charge d'enseignement et temps de travail des enseignants	422	D4
Tableau D4.1	Organisation du temps de travail des enseignants (2004).....	431	
Indicateur D5	L'accessibilité et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication	432	
Tableau D5.1	Moyenne des différents types de ressources en TIC dans les établissements d'enseignement secondaire et pourcentage des divers types d'ordinateurs dans le parc informatique de l'établissement (2003).....	441	

Tableau D5.2	Pourcentage d'élèves inscrits dans un établissement secondaire où, selon le chef d'établissement, l'enseignement est affecté par une pénurie de ressources TIC (2003).....	442
Tableau D5.3	Pourcentage d'élèves de 15 ans utilisant un ordinateur à la maison, à l'école ou ailleurs, selon la fréquence d'utilisation (2003).....	444
ANNEXE 1	Caractéristiques des systèmes éducatifs	445
Tableau X1.1a	Âges typiques d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire	446
Tableau X1.1b	Âges typiques d'obtention d'un diplôme post-secondaire non tertiaire.....	447
Tableau X1.1c	Âges typiques d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire.....	448
Tableau X1.2a	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs.....	449
Tableau X1.2b	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs.....	450
Tableau X1.3	Récapitulatif des conditions d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (CITE 3).....	451
ANNEXE 2	Statistiques de référence	455
Tableau X2.1	Vue d'ensemble des principales variables relatives au contexte économique (période de référence : année civile 2003, prix courants de 2003).....	456
Tableau X2.2	Statistiques de référence (période de référence : année civile 2003, prix courants de 2003).....	457
Tableau X2.3	Statistiques de référence (période de référence : année civile 1995, prix courants de 1995).....	458
Tableau X2.4	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2003).....	459
Tableau X2.5	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2003).....	460
Tableau X2.6a	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants, selon le niveau d'enseignement (1996, 2004).....	461
Tableau X2.6b	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants (1996, 2003).....	463
Tableau X2.6c	Salaire des enseignants (2004).....	464
ANNEXE 3 (Sources, méthodes et notes techniques)		467
Références		469
Liste des participants à cette publication		471
Autres publications de l'OCDE		475



Extrait de :
Education at a Glance 2006
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2006-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Temps total d'instruction prévu dans l'enseignement primaire et secondaire », dans *Education at a Glance 2006 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2006-24-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.